

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf et le vingt sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Absents : M. Jacques-Marie GORET excusé.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

### **ORDRE DU JOUR :**

**1/ BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2009** : Le Maire présente les chiffres prévisionnels du budget lotissement 2009 – Compte tenu du prix du terrain fixé à 38€ ttc/m<sup>2</sup> (31,78€ht) , les recettes de fonctionnement s'élèvent à 366.408€ et permettront de couvrir les dépenses restant à régler . La section d'investissement s'équilibre à 55.695€ et concerne la gestion des stocks qu'il conviendra de neutraliser au terme du projet. Toutes les explications sur les chiffres ayant été apportées, *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2009 lotissement.*

**2/ BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2009** : La proposition du Maire s'équilibre :  
- en fonctionnement à 339.256€ compte tenu du report de l'excédent 2008 de 51.901€ ( déduction faite de l'affectation du résultat 62.552 € - de l'inscription d'un produit d'impôts de 113.442€ en progression de 5,76 % du fait de l'actualisation et revalorisation des bases par les services fiscaux - du virement en investissement de 15.649 € permettant de couvrir la part capital des échéances des prêts) .  
- en investissement à 144.637 € compte tenu des restes à réaliser 2008 ( 51.207 € travaux engagés mais non payés en 2008 – élargissement chemin du tour de ville + extension de réseaux chemin du tour de ville + travaux aux vestiaires +achat de matériels divers) et des engagements à tenir ( remb. emprunts + actualisation des investissements reportés + finition chemin des vacances + exécution des travaux décidés en 2008 – porte coupe-feu, purges, parafoudre)

-> **Investissement 2009** : outre les restes à réaliser (51.207€) , le remboursement des emprunts (15.649€), l'extension des réseaux « Vitart » (9.406€ déjà réalisé) et les travaux évoqués précédemment , le Maire propose :

- de signer la convention avec l'Etat permettant le versement du fonds de compensation de la TVA 2008 dès 2009 (habituellement deux ans après) en s'engageant à réaliser plus de 103.141€ de dépenses d'investissement en 2009. Si l'engagement n'était pas respecté, le reversement se ferait de nouveau avec un décalage de deux ans.
- de s'engager avec les enseignantes – si elles le souhaitent – dans le projet « Ecole numérique Rurale » qui permet d'équiper l'école en matériel numérique et de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% du coût du projet ( à concurrence de 9.000€). Le Maire présente le projet: M. Catel-Dobel, utilisateur de ces équipements dans son établissement, apporte certains éléments quant aux possibilités offertes aux maîtres et aux élèves par ce programme.

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de signer la convention avec l'état pour le reversement anticipé du FCTVA 2008 en 2009 et de s'engager aux côtés des enseignantes dans le projet d'école numérique rurale.*

*La section d'investissement 2009 se trouve donc équilibrée à 164.047 €*

-> **Fonctionnement 2009** : Au cours de l'examen des chiffres de cette section, le conseil prend les décisions suivantes :

\*\* fournitures scolaires : maintien des crédits à 40€/enfant -

\*\* transport scolaire : 400€ de frais de transport pour une sortie scolaire (réunion du 09/04/09)

\*\* Fêtes et cérémonies : 200€ à M. O.Garnier (manège enfantin) + 400 voire 500€ maxi à négocier avec M. Mairesse (auto-skooters) + 100€ tours gratuits à répartir.

\*\* Subventions : Le Conseil fixe comme suit les subventions 2009 accordées aux associations  
== renouvellement des adhésions CAUE (30€) club Magel (38€) Ass.maires 80 (137€) CAPEM (24,50€) + subventions associations ext. provision de 300 € (30€/participant si l'activité n'existe pas au Plessier) Ass.Nat Croix Guerre (30€) Prévention routière (20€) CLSH provision de 287€ (versement sur attestation présence)

== Associations communales : Football (1.500€) Tennis de table (600€) Gymnastique (800€) Comité des fêtes (1.000€+spectacle Noël) Usep écoles (150€) Club des Aînés (500€) Anciens combattants (200€) Batterie fanfare (500€) Sté chase (200€). A noter que l'Ass. « Enfants de Plessier » a été dissoute ; la subvention 2008 a été reversée à la commune, les fonds versés à l'école/Usep. Des comptes corrects seront demandés au Comité des fêtes & à la Batt.fanfare.

\*\* Restauration Etat civil : dernière tranche sur les registres en dépôt aux Archives Dép. 1667/1692 & 1731/1758. Le devis de la Reliure du Limousin s'élevant à 1.758,25€ ht (2.102,87 ttc) est retenu sur proposition des Archives. Les registres seront ensuite restitués à la commune.

\*\* Impôts : Le Conseil arrête, à la majorité, à 113.442€ la masse des impôts nécessaires à l'équilibre du budget : ce montant correspond au produit assuré obtenu en appliquant les taux d'imposition 2008 aux nouvelles bases d'imposition notifiées par les Services Fiscaux. Ce montant progresse de 5,76% par rapport à 2008. M. Thibaut considère que la création de services supplémentaires (cantine/garderie) doit avoir une incidence financière sur les impôts et se dit favorable à une augmentation.

**3/ TAUX D'IMPOSITION 2009** : Le Conseil maintient les taux 2008, à savoir pour mémoire :

taxe d'habitation	9,02%	foncier bâti	13,83%
foncier non bâti	38,11%	taxe professionnelle	8,59%

#### **4/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Cérémonie du 8 mai : la cérémonie se déroulera à partir de 12h.30 – les enfants de l'école seront invités à y assister.

- Elagage Bois d'Hangest : Le Maire informe l'assemblée du courrier adressé. Une mise en demeure sera adressée au propriétaire.

- Affaire Kornoutytch : Le dépôt route de Moreuil est évoqué. Le Maire rend compte du jugement qui a été rendu le 3/02/09 qui met en demeure l'intéressé de se mettre en règle sous un délai de 3 mois. Le délai expire le 2 mai prochain. Rien ne semble avoir changé. Le Maire re-contacterá les services de la Drire.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1886.

En Mairie, le 04 mai 2009

Le Maire,